

Étendue des garanties et règles liées aux sanctions internationales

DANS QUELS PAYS NOS GARANTIES NE PEUVENT-ELLES PAS S'APPLIQUER ?

Pour les garanties d'assistance aux personnes, votre Convention d'Assistance peut prévoir l'absence d'intervention dans les pays recensés sur le présent document.

Dans un tel cas de figure, nous n'intervenons pas dans les pays suivants :

- **La Russie,**
- **La Biélorussie,**
- **L'Iran,**
- **La Syrie,**
- **La Corée du Nord,**
- **L'Ukraine** (Crimée, Sébastopol, Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia)**.**

Cette liste est élaborée en fonction des programmes de sanctions internationales. Elle rassemble les pays soumis à des programmes de sanctions conséquents de **l'ONU, de l'Union européenne, de la France et des États-Unis d'Amérique.**

QU'APPELLE-T-ON SANCTIONS INTERNATIONALES ?

Les sanctions internationales sont des **mesures restrictives financières ou commerciales**, pouvant être prises à l'**encontre de personnes physiques, de personnes morales, d'entités ou de pays/territoires**.

Elles peuvent être adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies, le Conseil de l'Union européenne, les ministres de l'économie et de l'intérieur en France, ainsi que par d'autres pays, tels que les États-Unis d'Amérique.

Les sanctions internationales se caractérisent par leur diversité et leur nombre :

- plusieurs types de sanctions (gel des avoirs, restrictions à l'importation/l'exportation, sanctions sectorielles, embargo…),
- certaines d'entre elles possèdent des caractéristiques particulières (exemple : sanctions américaines et application extraterritoriale).

L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique disposent aujourd'hui de plusieurs dizaines de régimes.

D'autres régimes sont par ailleurs spécifiques aux Nations unies.

La multiplicité des mesures de sanctions impacte largement **GMF** dans son activité d'assurance exercée à l'international.

Au regard de ses opérations pouvant faire intervenir plusieurs parties situées aussi bien en France qu'à l'étranger (exemple : tiers), **GMF** se doit d'être particulièrement vigilant(e) à l'égard de ses clients, partenaires et autres tiers.

Cette vigilance se manifeste par la présence dans les contrats d'assurance commercialisés par **GMF** d'une clause dédiée sur les sanctions internationales.

EXISTE-T-IL DES CAS PARTICULIERS À CONNAÎTRE (EX. : CUBA) ?

À NOTER :

Pour Cuba, *des conditions particulières s'appliquent également :*

- pour les ressortissants européens souhaitant voyager à Cuba, les garanties d'assistance pourront être fournies à condition qu'**aucun lien avec les États-Unis ne soit identifié ni aucune transaction financière en dollars**,
- pour les ressortissants américains, Cuba fait l'objet de mesures de sanctions étendues.
  Dans ce cadre, le souscripteur ou les personnes couvertes par le contrat considérés comme ayant un **lien d'américanité** devront remplir les conditions réglementaires en vigueur pour effectuer leur voyage (licence délivrée par l'administration américaine).

QUE PRÉVOIT LA CLAUSE "SANCTIONS INTERNATIONALES" DE NOS CONTRATS ?

Dans la droite ligne de ses obligations, **GMF** se conforme aux différentes mesures de sanctions internationales.

Le respect de ces mesures restrictives a amené à l'élaboration d'une **clause sanctions internationales**.

Cette clause précise que **GMF ne pourra être tenu d'accorder une couverture ou de fournir une prestation en cas d'opération l'exposant à la violation d'une mesure de sanctions internationales** promulguée par l'Union européenne, la France, les Nations unies ou les États-Unis d'Amérique.

10014-1.04.26 - crédit photo : Adobestock

Date de dernière mise à jour : 22.06.2026

GMF Assurément Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 398 972 901 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex - Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9 - LA SAUVEGARDE Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 612 007 674 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex - Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9

FR FEUILLET BAC DE TRI